



25 MARS 2024

LES LETTRES DES ADMINISTRATEURS SALARIES

Rte

2024

UNE ANNÉE QUI EN VAUT 5, VOIRE PLUS!

Dans la période tarifaire en cours (TURPE 6), 2024 est une nouvelle année importante... dans le prolongement des précédentes.

Après avoir franchie la barre des 2 Milliards € en 2023, **le volume des investissements**, approuvé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), **franchit un nouveau cap en 2024** (2280 M€, soit + 10% / réalisé 2023).

2024 est aussi l'année pendant laquelle il faut **préparer** et rendre robuste les investissements programmés pour 2025 (2876 M€ selon l'avant programme de la CRE [vision minimaliste ?], soit **+26%** / Prévu 2024)

Au-delà (et **en complément**) des investissements (CAPEX), **n'oublions pas les OPEX et l'ensemble du projet industriel de RTE**, avec ses aléas, ses réussites et ses dysfonctionnements.

Dès 2021, nous nous étions exprimés (Cf. notre Lettre du 14/10/2021), en écart au satisfecit quasi général, sur le fait que **le tarif TURPE 6 était insuffisant** eu égard aux besoins de l'entreprise, à nos missions et activités de Service Public et à la préparation des futurs énergétiques. La CRE avait à l'époque « rabaissé » les demandes de RTE en matière de budgets, pour valider un « tarif rigoriste », impactant les marges de manœuvre de l'entreprise, limitant les anticipations nécessaires, les décisions de bon sens... avec comme mots clés « priorisations », « renoncements », « pressions » et « externalisations ».

EN TANT QUE SALARIÉS DE RTE, VOUS LE SUBISSEZ, vous le constatez tous les jours, l'exercice est difficile, perturbant, fatiguant... Réussir les projets, les chantiers, les missions et activités, maintenir et exploiter le réseau - tout en respectant l'environnement, la SSQVT, en étant ambitieux en matière de RSE, en mettant l'humain au cœur du projet - devient une gageure.

Nous évoquons la question primordiale du tarif, car **2024 est surtout l'année de la construction du futur tarif, TURPE 7**, qui s'appliquera à partir du 1^{er} août 2025 pour une durée de 4 ans (jusqu'au 31 juillet 2029).

C'EST EN CE SENS QUE 2024 EST UNE ANNÉE DÉTERMINANTE !

Le futur tarif TURPE 7 va surtout régir et impacter les exercices 2026 (1^{ère} année de plein exercice de T7) à 2029. **2024 va être une année « sportive » pour RTE**, « pesante » 6 exercices, ceci dépassant la durée d'une olympiade et le nombre d'anneaux !

RTE va déposer, auprès de la CRE, sa première version du dossier tarifaire (V1) fin mars 2024. Une seconde version est attendue pour mi-juin (V2). La version finale du dossier RTE sera déposée à l'été (juillet 2024).

Nous attendons ensuite une consultation publique de la CRE à l'automne (entre septembre et novembre 2024) et une délibération CRE « TURPE 7 HTB » pour décembre 2024.

Les dés (pipés ?) seront ensuite lancés pour 4-5 ans...

Il est évident que la CRE va « questionner », auditer le dossier déposé par RTE. Quelle sera ensuite la « volumétrie



financière » des coûts de rabout que la CRE jugera « normal » d'appliquer. **Quelles rigueurs complémentaires seront décidées - in fine - par le gendarme du secteur de l'énergie ?**

À noter, qu'en parallèle de ce processus d'élaboration du tarif, le nouveau Schéma Décennal de Développement du Réseau (SDDR édition 2024) construit par RTE est soumis à consultation publique.

Il y a évidemment **un lien fort entre le SDDR 2024 et le futur tarif**. Le SDDR 2024 étant « augmenté » par rapport à sa précédente édition, en lien avec les futurs énergétiques et aussi avec le passif, **il est évident que le tarif doit suivre les ambitions énergétiques** fixées par la France, sans oublier les objectifs issus du cadre européen.

IL NE PEUT Y AVOIR D'INJONCTIONS PARADOXALES POUR RTE... ET SES SALARIÉS. Si le programme industriel de RTE, qui est stratégique, est « validé » (approbation d'un SDDR « augmenté » par rapport à l'édition 2019), **les moyens financiers accordés à RTE devront suivre.**

Dans le cadre du modèle libéral actuel qui régit l'économie du système électrique dans son ensemble, les murs d'investissements et les besoins en OPEX sont supportés, sans atténuation et discernement, par les usagers.



Pour réussir le SDDR (mais aussi les OPEX et le Schéma Décennal de Transformation du Système), sans alourdir la facture des utilisateurs, **IL EST NÉCESSAIRE D'APPLIQUER, RAPIDEMENT, UN NOUVEAU MODÈLE ÉCONOMIQUE, UNE « NOUVELLE DONNE ».**

Nous ferons des propositions en ce sens. Nous pouvons déjà évoquer un plan financier « Transition énergétique JUSTE » (pour ne pas dire plan Marshall), un besoin de financement durable, souverain et limitant le coût du capital (via des fonds européens). Il est impératif de se désarmer et de se désensibiliser, le plus possible, des marchés financiers. **La**

mise à contribution des profiteurs du marché est aussi une solution que nous portons. **Il serait anormal que ceux qui ont « gagné plus en investissant moins »,** en fermant des actifs de production ou en jouant sur le marché (traders) **échappent à l'effort de reconstruction** du secteur de l'Énergie... Sans oublier les bénéfices indécents des profiteurs de crises et de guerres !

Nous allons tenter de **peser le plus possible auprès de la CRE**, pour que la commission entende **la normalité des besoins exprimés** dans le dossier tarifaire. En ce sens, nous allons programmer des échanges pour porter la voix des salariés, des usagers et trouver une voix pour le Service Public des Réseaux.

NOUS NE MANQUERONS PAS DE VOUS ÉCLAIRER SUR LE DOSSIER TARIFAIRE TURPE 7 ET DE VOUS TENIR AU COURANT DE L'AVANCÉE DU PROCESSUS DE CONSTRUCTION DU FUTUR TARIF.

VOS ADMINISTRATEURS
SALARIÉS CGT

Christophe AIME
Laurence HOLDERLE

